

Notaire Claire GROSFILS

De: Sober Syndic - Chloe Dumont <chloe.dumont@sobersyndic.be>
Envoyé: mercredi 11 mars 2026 16:22
À: Notaire Claire GROSFILS
Objet:

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les renseignements souhaités.

SOBER SYNDIC sprl Société Belge de Gestions
Gestions immobilières - Syndic
Place de la Villette, 11 6001 Charleroi-Marcinelle
Tel: 071/36.35.70 Fax: 071/43.60.78
RC CHARLEROI: 137.787 - I.P.I n° 103.068 - RPM: 888240777

GROSFILS Notaire

Vos ref:
Nos réf. : DELIMBORG

11-03-
2026

Cher Maître,

Concerne: Résidence "Delimborg" – Rue Delimborg, 32 à 6001 Marcinelle

Faisant suite à votre demande et conformément à l'article 577-11 du code civil,
je vous prie de bien vouloir prendre note des réponses aux questions:

Merci de noter que :

1° Le fonds de roulement de la copropriété est de 3.637,55€ au 31/12/2024.

2° Le vendeur est redevable des sommes suivantes à la copropriété:

A majorer des frais de clôture comptable de € par appartement,
soit un total à retenir à ce jour de ! à verser sur le compte de la
copropriété

En cas de contestation merci de nous en faire part suivant les formes.

3° Les charges trimestrielles actuelles sont de : 900 EUROS pour l'année 2025 + 182,14EURO mensuel de remboursement de crédit

4° Procédure : néant.

5° ATTENTION, nous vous rappelons qu'à partir du 1er janvier 2019, la copropriété dispose d'un privilège sur le bien faisant l'objet de la vente et ce pour les deux dernières années de charges. Aussi, si le prix de vente ne permet pas de désintéresser en totalité la copropriété, merci de nous revenir pour que nous vous confirmions le montant de la dette des deux dernières années. Il vous reviendra, en effet, à en informer les acquéreurs qu'ils n'achètent pas pour quitte et libre de toute charge et dette et qu'une partie de la dette du vendeur leur sera transférée.

Ci-joint, vous trouverez copie des PV des 3 dernières années ainsi que l'acte de base L'éventuel DIU des parties communes est consultables en nos bureaux sur demande

Les frais de transmission de la présente s'élèvent à **175 €** et sont à verser sur le compte de Sober syndic numéro : **BE57 001-5167149-35 avec la référence**

POUR RAPPEL

Un tout grand merci de nous adresser une attestation d'acte de vente DIRECTEMENT via un courrier ordinaire une fois la vente réalisée, et ce, en vue de pouvoir contacter le nouvel acquéreur le plus rapidement possible.

Restant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

De : Nol... (brouillon)

Envoyé : mardi 10 mars 2026 14:40

À : ... (brouillon)

)

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous trouverez en annexe une demande de renseignements que je vous remercie de bien vouloir traiter.

Pourriez-vous également me transmettre l'acte de base de la résidence, ainsi que le rapport PEB partiel pour le bâtiment ?

Le certificateur PEB est commandé pour ce vendredi. Je vous remercie donc de bien vouloir me transmettre le PEB partiel d'ici jeudi.

Je vous en remercie d'avance.